Membre de (1) : CCPEVA

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° ...1.../...1...

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
liste conduite par M JULLIARD Maxime	Mme BOUVIER Bernadette	M. JULLIARD Maxime
liste conduite par	M. DUCRET Bernard	Mme BOUVIER Bernadette
liste conduite par	Mme LACROIX Dominique	
liste conduite par	M. TOURNIER Cyprien	
liste conduite par	Mme BEETSCHEN Louisette	
liste conduite par	M. LACROIX Didier	
liste conduite par	Mme MAYER Annie	
liste conduite par	M. PRETI Jérôme	
liste conduite par	Mme BOULLET Valérie	
liste conduite par	M. BAUD Christophe	
liste conduite par	Mme LACROIX Géraldine	
liste conduite par	M. DEGARDIN Kristopher	
liste conduite par	Mme FELISAZ Christel	
liste conduite par	M. CHAPPUIS Paul	
liste conduite par	M. JULLIARD Maxime	
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		
liste conduite par		

Fait à Fetigny, le 15/03/2026

Le président, *Les représentants des listes de candidats,* *Les membres du bureau,*

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipal.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de votes blancs (5)	Nombre de suffrages exprimés (6)	JULLIARD Maxime				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1er bureau	499	187	188	20	16	152	152				
2e bureau	557	218	218	19	16	183	183				
3e bureau											
4e bureau											
5e bureau											
6e bureau											
7e bureau											
8e bureau											
9e bureau											
10e bureau											
11e bureau											
12e bureau											
13e bureau											
14e bureau											
15e bureau											
16e bureau											
17e bureau											
18e bureau											
19e bureau											
20e bureau											
Totaux de la page	1056	405	406	39	32	335	335				
Totaux cumulés de la page et des intercalaires	/	/	/	/	/	/	/				

(5) Les bulletins blancs (de couleur blanche et sans aucune mention) et les enveloppes vides sans bulletin sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être pris en compte dans la détermination des suffrages exprimés.
(6) Ce nombre correspond à la différence entre le résultat de la colonne 4 et celui des colonnes 5 et 6.